

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Participation du Département des Bouches du Rhône au fonctionnement de l'internat d'excellence du collège André Honorat de Barcelonnette.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence la convention, dont le projet est joint en annexe au rapport, relative à la répartition des charges de fonctionnement de l'internat d'excellence du collège André Honorat de Barcelonnette à recrutement interdépartemental, fixant la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à 36 806,84 € pour l'exercice 2017.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental afin d'avoir la mention qui est prescrite.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée